

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 370

présenté par

M. Metzdorf, M. Abad, Mme Berete, Mme Klinkert, Mme Agresti-Roubache, M. Ghomi,
M. Ardouin, M. Seo et M. Mournet

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 141, insérer l'alinéa suivant :

« Afin de répondre aux difficultés que peuvent rencontrer les autres juridictions d'outre-mer, une réflexion sera lancée sur la nécessité d'ouvrir l'expérimentation dans d'autres territoires comme la Nouvelle-Calédonie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à lancer la réflexion sur une plus large expérimentation des Brigades de soutien en outre-mer.

En effet, les territoires ultramarins sont souvent touchés par de grands problèmes de recrutement et de maintien de leur effectif dans tout les corps de métier de la Justice.

A l'image de la réserve sanitaire, il paraît intéressant de voir si, ponctuellement, l'Etat ne pourrait pas renforcer les effectifs des territoires ultramarins en fonction des besoins et dans l'attente de recrutements durables.